



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021

Étaient présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINÉ Aurélien, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BIZOUARD Aurélie

Secrétaire de séance : PALOMARES Yann

#### **1. Bresse Louhannaise Intercom'**

##### **a. Transfert de la compétence PLU**

Le Maire rappelle que la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' deviendra de plein droit compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le 1er juillet 2021, sauf s'il y a une minorité de blocage représentant 25 % des conseils municipaux et au moins 20 % de la population. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

##### **b. Transfert de la compétence mobilité**

Madame SCHEFFER informe que la loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), et qu'il revient donc aux communautés de communes de délibérer avant le 31 mars pour se saisir ou non de la compétence mobilité. A défaut, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Région devient AOM sur le périmètre de la commune.

Cette compétence concerne l'ensemble des transports scolaires primaires, secondaires, les transports à la demande, également toute possibilité d'innover dans la mobilité. Le transport scolaire secondaire devra être délégué à la Région même en cas de transfert de compétence.

Lors de sa séance en date du 10 mars 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a décidé de proposer la modification de ses statuts pour inscrire une nouvelle compétence supplémentaire « mobilité ».

Le Conseil Municipal approuve à 8 pour, 5 abstentions, et 1 contre ce transfert de compétence et par conséquent la modification des statuts de la communauté de communes.

#### **2. Apprentissage activités périscolaires**

Le Maire expose que Monsieur Pascal GUILLOT, agent intercommunal du service Enfance-Jeunesse, propose à la commune l'intervention d'une personne en apprentissage pour un BPJEPS APT (activités physiques pour tous) pour des activités périscolaires, au rythme d'une à deux fois par semaine, toutes

les deux semaines. Le coût de cette prestation s'élèverait à environ 3,18 € de l'heure pour l'intervention de cette personne (en attente du devis de l'APSALC).

L'objectif serait d'organiser des activités au sein de la garderie et dans la cour d'école sur le temps périscolaire, sans inscription préalable pour les enfants inscrits à la garderie, ni surcoût pour les familles. Par ailleurs, la présence de cet intervenant sur ces créneaux impliquerait qu'il ne soit plus nécessaire pour la commune de mettre à disposition un second agent au sein de la garderie lorsqu'il y a beaucoup d'enfants.

Le Conseil Municipal adhère au projet dans son ensemble.

### **3. Fonds de solidarité logement – demande de participation financière**

Le Maire présente le dispositif du fonds de solidarité logement et propose de renouveler la cotisation à ce dispositif qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien au logement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de cotiser au Fonds Solidarité Logement (FSL) par l'intermédiaire du Conseil Départemental et de verser, pour l'année 2021, une cotisation d'un montant de 0,35 € par habitant.

### **4. Cimetière – nouveau règlement intérieur**

Madame SCHEFFER présente à l'assemblée délibérante le nouveau règlement intérieur du cimetière communal. Il est actualisé notamment pour la nouvelle extension paysagère afin de préserver l'aspect naturel du site. Effectivement, il est spécifié dans le préambule du règlement : « *Le cimetière paysager revêt l'aspect d'un parc à dominante végétale. Les masses boisées, les arbustes persistants et à fleurs, les pelouses ont été prévus pour créer l'ambiance d'un grand jardin de repos et apporter le calme et le recueillement recherchés en un tel lieu. A l'inverse du cimetière traditionnel, les concessions en pleine terre, les caveaux et sépultures peuvent être dissimulés sous le gazon ou soumis à un règlement strict et précis. La tonte est effectuée par les services municipaux. Afin de conserver la conception paysagère de ce cimetière, certaines contraintes sont nécessaires. Les familles qui n'accepteraient pas ces contraintes peuvent opter pour une concession au cimetière traditionnel.* »

Ce nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

### **5. Budget – Décision Modificative**

Cette décision modificative permet de compléter le compte allouant les remises gracieuses de loyers au Traiteur de Montret (décision prise lors de la précédente séance de Conseil Municipal) dont les crédits votés lors de l'élaboration du budget étaient insuffisants. Le compte Dotation Solidarité Rurale a été augmenté d'autant pour équilibrer le budget, ce qui a été rendu possible car la somme réelle perçue pour ces dotations est supérieure aux crédits votés en recettes lors de l'élaboration du budget (ce dernier ayant été voté avant la notification des dotations).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6748 : Autres subventions exceptionnelles		2 500,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>2 500,00 €</b>
R 74121 : Dotation Solidarité rurale		2 500,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>		<b>2 500,00 €</b>

### **6. Organisation élections juin**

Les élections départementales et régionales auront lieu en même temps les 20 (premier tour) et 27 juin (second tour) 2021. Afin de mutualiser les bureaux de votes, ces élections se tiendront à la salle des fêtes de Montret, seule salle communale ayant une capacité d'accueil suffisante pour respecter la

distanciation sociale et les règles sanitaires. De même, le Président du bureau de vote ainsi que le secrétaire seront mutualisés pour les deux scrutins.

Les bureaux de vote seront constitués ainsi :

**Président de bureau : Stéphane BESSON**

**Secrétaire de bureau : Sabine SCHEFFER**

**Pour le scrutin du 20 juin :**

Départementales		Régionales		Dépouillement
8h-13h	13h-18h	8h-13h	13h-18h	
Bruno BERRIER	Samuel CHASSOT	Stéphane CHATELET	Aurore COULON	Bruno BERRIER
Maxime LONJARRET	Sabine SCHEFFER	Aurélien LACONDEMINE	Sophie GAUTHIER	Stéphane BESSON
Nadine PALANCHON	Alain ZANOTTI	Yann PALOMARES	Dominique PETIOT	Samuel CHASSOT
				Aurore COULON
				Nadine PALANCHON
				Dominique PETIOT
				Sabine SCHEFFER
				Alain ZANOTTI

**Pour le scrutin du 27 juin :**

Départementales		Régionales		Dépouillement
8h-13h	13h-18h	8h-13h	13h-18h	
Samuel CHASSOT	Bruno BERRIER	Aurore COULON	Stéphane CHATELET	Stéphane BESSON
Sabine SCHEFFER	Nadine DIOT	Sophie GAUTHIER	Maxime LONJARRET	Stéphane CHATELET
Alain ZANOTTI	Aurélien LACONDEMINE	Dominique PETIOT	Yann PALOMARES	Nadine DIOT
				Aurélien LACONDEMINE
				Maxime LONJARRET

				Yann PALOMARES
				Dominique PETIOT
				Sabine SCHEFFER

## **7. Recrutement jeunes été 2021**

Le Maire présente le dispositif du Département qui consiste à soutenir des jeunes victimes de l'isolement et de la précarité engendrée par une situation économique dégradée par la crise sanitaire actuelle, en leur proposant des emplois d'été tout en soutenant parallèlement les investissements des collectivités.

La Mairie a candidaté à ce dispositif, en proposant d'engager deux jeunes et/ou étudiants (entre 18 et 30 ans domiciliés en Saône-et-Loire) cet été en tant qu'agents techniques (un en juillet, un autre en août), en contrepartie d'aide financière sur l'acquisition du nouveau véhicule électrique (pour rappel la seule subvention que la commune a obtenu sur cet investissement provient de la Région).

Ainsi, une aide à hauteur de 5 000 € devrait être versée par le Département à la commune en contrepartie de ces engagements, couvrant intégralement les coûts salariaux de ces deux futurs employés, qui seront de plus une aide précieuse pour les agents techniques pour qui la saison estivale est chaque année bien chargée.

## **8. Groupes de travail :**

### **a. Nouvel atelier municipal**

Point sur le hangar nouvellement acquis situé Rue du Tacot : le conseil municipal décide de conserver une partie de ce bâtiment pour installer les ateliers municipaux, tout en conservant une place de côté pour tout porteur de projet qui nécessiterait une place.

Maxime LONJARRET expose suite à son rendez-vous avec M. PERTET (charpentier) que :

- la toiture de l'ancien magasin est correcte niveau charpente, mais la couverture doit être renouvelée (tuiles, linteaux) ;
- la toiture du hangar en fibrociment est en bon état, seuls quelques trous sont à reboucher, la zinguerie est à changer, et le bardage doit être poncé et repeint.

En attente du devis pour ces travaux.

### **b. Chemins de randonnée**

Constitution d'un groupe de travail pour le balisage ainsi que la création de circuits de randonnée :

- Stéphane CHATELET
- Aurélien LACONDEMINE
- Maxime LONJARRET
- Dominique PETIOT

### **c. Terrain de jeux Montret**

Constitution d'un groupe de travail pour le réaménagement du terrain de jeux pour enfants actuellement situé au Lotissement les Vergers :

- Bruno BERRIER
- Samuel CHASSOT

- Sophie GAUTHIER

Une enquête à destination des habitants concernant le lieu d'installation du terrain de jeux pourrait être transmise avec le prochain bulletin municipal.

### **9. Devenir de la maison Gonthier**

Le Maire rappelle la succession de Madame GONTIER Marcelle née CHANUT pour le legs de sa maison située 1 Rue des Cerisiers, Lotissement les Vergers à Montret.

Point reporté, cette question nécessite une visite de cette maison par le Conseil Municipal avant toute prise de décision.

### **10. Projet Aménagement des abords de la RD 978 - Ouverture des plis recrutement maître d'œuvre**

L'appel d'offre pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement des abords de la RD 978 a été publié le 29 avril 2021.

Un rendez-vous pour l'ouverture des plis et l'étude des candidatures a été fixé avec Mme JEANNEQUIN de l'Agence Technique Départementale le mardi 1<sup>er</sup> juin à 14 heures. Le Maire invite les élus intéressés à participer à cette ouverture :

- Stéphane BESSON
- Samuel CHASSOT
- Stéphane CHATELET
- Dominique PETIOT

### **11. Questions diverses**

#### **a. BLI – CLECT**

Pour information, la CLECT a eu réflexion sur les prises de compétences suivantes :

- Compétence de la Mission d'Information Professionnelle (MIP), actuellement gérée par une association. Le but étant d'accompagner et d'orienter toutes les personnes en âge actif après la scolarité. Actuellement, leurs financements proviennent uniquement des appels à projets, et sont par conséquent très limités. Cette association sollicite l'intercommunalité pour l'accord d'une subvention de 6000 €. Bresse Louhannaise Intercom' souhaite soutenir cette mission d'un intérêt général certain pour notre territoire, mais ne peut intervenir qu'en prise de compétence. Avis favorable du conseil municipal pour que BLI prenne cette nouvelle compétence Mission d'Information Professionnelle.

- Compétence pour la mise en place de coupons sports pour les personnes de moins de 30 ans. Il s'agirait d'offrir 30 € de coupons par jeune pratiquant un sport, avec tarif progressif pour les familles nombreuses. La condition serait d'adhérer à une association sportive pour bénéficier de ces coupons. Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative, mais exprime qu'il serait souhaitable d'élargir cette aide à d'autres domaines tels que la culture.